



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2017**

### **DELIBERATIONS**

#### **PROJETS**

#### **Lancement du projet de construction de la nouvelle salle polyvalente et demandes de subventions (à la majorité : 4 contre dont 2 procurations)**

Le Conseil Municipal a décidé de lancer le projet de la construction d'une salle polyvalente. Elle se situera quartier L'Herma à proximité du terrain de football et des équipements sportifs. Le coût prévisionnel de l'opération est de 980 000 euros HT incluant le coût de maîtrise d'œuvre. Des subventions seront demandées auprès de la Région, du Département et dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Monsieur le Maire a précisé que la construction se situera sur le stade d'entraînement de football. Celui-ci sera déplacé sur la parcelle adjacente qui comprendra aussi un parking. Ladite parcelle a fait l'objet d'une cession au profit de la commune récemment. Elle se situe en zone agricole. Elle n'a pas fait l'objet d'une préemption de la SAFER.

A la demande de l'opposition, un élu de la majorité ajoute que l'association de Football a été consultée. Elle est satisfaite de disposer d'un nouveau stade d'entraînement plus grand et donc plus adéquat à ses besoins.

Concernant l'utilisation de l'ancienne salle des fêtes, Monsieur le Maire souligne qu'il conviendra de la réserver pour les activités sportives et les temps d'activités périscolaires en journée: ces activités engendrant moins de nuisances. Le nombre de demandes est très important. Nous arrivons à saturation au niveau de l'occupation de la salle actuelle. Les nuisances pour les riverains sont nombreuses.

#### **Aménagement du terrain quartier le Fort – demande de subvention (à l'unanimité)**

Monsieur le Maire a rappelé le projet d'acquérir une partie de la parcelle D 146 (nouvellement cadastrée D 1778 et 1781) pour aménager une aire de stationnement près du centre bourg de la Commune. Un protocole d'accord a été signé avec le Groupe ADIS, propriétaire de ladite parcelle. Le Conseil Municipal a validé le lancement du projet d'aménagement pour un coût de 24 750 euros HT. Le prix d'achat du terrain d'environ 2 220 m<sup>2</sup> sera de 73 260 euros. Une subvention sera demandée dans le cadre du Plan Ruralité de la Région Auvergne Rhône Alpes pour un montant de 39 204 euros.

Monsieur le Maire précise que l'objectif de la Région est bien de faire baisser son budget de fonctionnement **pour** favoriser l'investissement et les communes rurales.

#### **Transfert de l'exercice de la compétence « Infrastructure(s) de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche (SDE07) (à l'unanimité)**

Dans le cadre de l'aménagement de l'aire de sports et de loisirs par la Communauté de Communes sur l'emplacement de l'ancien stade, il sera installé une base de VTT. Monsieur le Maire explique que des

bornes de recharge électriques peuvent être mises en place par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche. Le coût d'une borne est de 13 000 euros. Le reste à payer pour la commune est de 2500 euros. Pour cela le Conseil Municipal a validé le transfert de l'exercice de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules et hybrides rechargeables (IRVE) » au SDE07.

### **Convention de maîtrise d'ouvrage unique – Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (à l'unanimité)**

Vu l'opération de renforcement des réseaux de distribution publique d'électricité et l'opération de mise en œuvre coordonnée du génie civil des futurs réseaux Eclairage Public et de télécommunications quartier Les Douces, qui concernent deux maîtres d'ouvrage, Monsieur le Maire a proposé à l'assemblée que soit signée une convention par laquelle la Commune désigne un maître d'ouvrage unique pour l'opération susmentionnée.

### **Motion de soutien relative à l'antenne commerciale de l'ancienne gare SNCF à Aubenas (à la majorité – 1 contre)**

Le conseil municipal a décidé de s'opposer à la fermeture de la gare / guichet d'Aubenas, et de solliciter les parlementaires et les conseillers régionaux ardéchois pour agir à l'échelle de la Région, autorité organisatrice des transports régionaux.

### **Convention relative à la méthodologie de création ou modification d'un point d'arrêt transport et aux modalités d'entretien – syndicat de transport urbain TOUT'ENBUS (à l'unanimité)**

Dans le cadre des services de transport urbain et scolaire mis en œuvre sur le périmètre de transport urbain du syndicat TOUT'ENBUS, il est nécessaire de créer, modifier, entretenir les points d'arrêt pour assurer la pose et dépose en sécurité des usagers des services de transport.

Le Conseil Municipal a validé la signature d'une convention qui a pour objet de définir les modalités de création, de modification et d'entretien des points d'arrêts. Ainsi les travaux nécessaires seront pris en charge et sous la responsabilité :

- de la Commune en ce qui concerne le génie civil (base d'implantation de l'abribus), le marquage au sol et la signalisation routière,
- du syndicat TOUT'ENBUS en ce qui concerne les investissements (abribus, poteaux d'arrêts...).

## ***CULTURE – ASSOCIATIONS – AFFAIRES SCOLAIRES***

### **Subvention au Comité des Fêtes de Vesseaux (à la majorité : 2 contre dont 1 procuration, 2 abstentions dont 1 procuration)**

Le Conseil Municipal a validé l'octroi d'une subvention de 2500 euros pour le Comité des Fêtes de Vesseaux.

Un membre de l'opposition a fait part à l'assemblée de sa satisfaction vis-à-vis du travail effectué par le Comité des Fêtes. Cependant il aurait préféré que les comptes de l'association soient présentés.

### **Subvention pour l'association reconnue d'utilité publique La Prévention Routière (à l'unanimité)**

Le conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de 170 euros pour l'année 2017 à l'association La Prévention Routière.

### **Convention d'aide financière pour les communes au titre des actions Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) – reconquête des espaces pour la pollinisation (à l'unanimité)**

Au titre de son engagement pour la biodiversité et dans le cadre plus général de son investissement en tant que territoire à énergie positive pour la croissance verte, la Communauté de Communes du Bassin

d'Aubenas s'engage dans une opération de participation financière à l'installation de dispositifs favorisant la reconquête des espaces communaux pour la pollinisation : semences mellifères, achat de matériel pour la réalisation ou l'acquisition d'un ou plusieurs hôtel(s) à insectes... Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'opération en partenariat avec l'école publique, et de solliciter la subvention à hauteur de 860 euros HT.

## *FINANCES*

### **Vote des taux d'imposition (à l'unanimité)**

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation : 7.65 %

Taxe foncière (bâti) : 11.70 %

Taxe foncière (non bâti) : 85.21 %

## *URBANISME*

### **Vente du chemin rural sis quartier Les Douces (à l'unanimité)**

Le conseil municipal a décidé de céder le chemin rural nouvellement cadastré Section B n°2281 d'une contenance de 234 m<sup>2</sup> au prix de 1 100.00 euros à Monsieur Henri COSTE.

### **Constitution d'une servitude pour l'établissement, en terrain privé, de canalisations publiques d'assainissement collectif d'eaux usées et d'eaux pluviales quartier le Fort (à l'unanimité)**

Le Conseil Municipal a approuvée la constitution d'une servitude de passage en tréfonds sur la parcelle cadastrée n°1760 de la section D, sise le Fort, appartenant à l'association Vallon des Pins, pour permettre l'implantation de canalisations.

## *Eau -assainissement*

### **Convention exceptionnelle de fourniture d'eau entre l'ASA du LIOUPOUX et la Commune de VESSEAUX (à l'unanimité)**

Dans le cadre des travaux de renouvellement du forage existant d'Aigues Freydes, un plan de sécurisation de l'approvisionnement en eau de la commune doit être envisagé. Les caractéristiques du forage de FAUGER appartenant à l'ASA du Lioupoux répondent aux critères de ce plan de sécurisation.

Le Conseil Municipal a validé la convention définissant les modalités techniques, administratives et financières de cette opération. Le fournisseur sera ainsi dédommagé pour l'ensemble des frais de fonctionnement. Le tarif de vente d'eau en gros est fixé à 0,20 euros le m<sup>3</sup> HT.

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un nouveau forage. A la question d'un membre de l'opposition, Monsieur le maire explique que l'ancienne pompe sera laissée sur place et servira de plan de secours. L'objectif est de passer le débit de 17 à 30 m<sup>3</sup>/heure avec un nouveau forage.

## *PERSONNEL COMMUNAL*

### **Renouvellement de deux postes dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) (à l'unanimité)**

Le Conseil Municipal a validé le renouvellement de deux contrats aidés au service technique pour une durée de 6 mois à hauteur de 26 heures par semaine chacun.

A la demande de l'opposition, Monsieur le Maire répond que le contrat aidé affecté à l'école, arrivant à son terme, sera suivi d'un CDD pour l'agent.

FIN DE LA SEANCE